

PREAVIS MUNICIPAL N°08/2021 – Motion Daniel Schwab

RAPPORT DE MINORITE au Conseil communal de Bavois du 14 décembre 2021

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Chers collègues membres du Conseil communal de Bavois,

Lors de sa séance du 5 octobre 2021 le Conseil communal de Bavois a accepté par 20 voix contre 12, sans abstentions d'entrer en matière sur la motion Daniel Schwab et de la renvoyer à la municipalité pour préavis.

Une Commission devant statuer sur le préavis de la Municipalité concernant la Motion Schwab a été nommée par le bureau du conseil le 21 novembre.2021, soit plus d'un mois et demi après la décision du conseil.

Enfin la Municipalité a transmis son préavis le 3 décembre 2021, soit 2 mois après la décision du conseil et à 10 jours du conseil qui devra statuer sur cet objet. La commission devant respecter un délai de 48 heures avant le conseil pour rendre son rapport, en ma qualité de motionnaire et de membre de la commission je laisserai l'appréciation aux conseillers de juger sur la réactivité de notre Municipalité et du temps laissé à la commission pour traiter le sujet et rendre son rapport.

La commission, composée de Mélanie Crausaz, Svend Lehmann et votre serviteur, s'est réunie le lundi 6 décembre et le vendredi 10 décembre afin de statuer sur le préavis de la Municipalité. Je désire rapporter au conseil que malgré le sujet sensible à traiter, les séances de commission se sont déroulées dans une parfaite harmonie et que tous les avis ont pu être échangés, écoutés, respectés et débattus.

Rapidement nous nous sommes aperçus que pour traiter au plus proche de notre conscience le préavis soumis à la commission, l'interprétation des lois faites dans le document de la Municipalité demandait un avis de droit politique avisé.

Mes collègues n'ont pu établir avec conviction que les arguments de la Municipalité sur l'irrecevabilité de la motion sont parfaitement exacts. Toutefois se trouvant démunis d'arguments juridiques, ils ont choisi de rendre rapport dans ce sens ce que je ne peux que comprendre.

Ce faisant, et ayant déjà pu prendre divers avis de droit auprès d'institutions comme par exemple l'IDHEAP Faculté de droit, sciences criminelles et administration publique de l'Université de Lausanne, j'ai décidé de mandater une étude d'avocat de la place de Lausanne afin de pouvoir défendre les droits du Conseil communal dans cette affaire et de rendre un rapport de minorité muni des avis de droit politiques nécessaires pour donner aux membres du Conseil toutes les informations utiles à prendre leurs décisions.

Après avoir reçu réponse je peux répondre au préavis de la municipalité de la façon suivante :

- L'objet de la motion, soit d'instaurer un moratoire temporaire visant à interdire la construction d'Éoliennes de plus de 50 mètres de hauteur, relève bien de la compétence du Conseil communal, seul compétent pour adopter une planification communale en matière d'aménagement du territoire.
- Dans ce contexte, la demande d'instaurer un moratoire revient pratiquement à mettre en œuvre une planification territoriale négative soit directement dans le plan d'affectation communal (PACom) et son règlement (RGATC), soit dans un plan des zones réservées.

- Or, une planification territoriale, même négative, relève de la compétence exclusive du conseil communal. Ainsi, par exemple, la modification d'un PACom, visant à introduire des zones d'exclusion, la révision d'un RGATC visant à introduire des règles constructibles restrictives, en particulier des hauteurs maximales ou des restrictions quant au type de construction (interdiction de toute construction ayant la forme d'une antenne, etc.), de même que l'introduction d'une zone réservée (moratoire de toute construction durant 8 ans au maximum, soit 5 ans avec prolongation possible de 3 ans, sur une zone du territoire communal précisément délimitée) constituent tous des moyens parfaitement légaux conforme au droit fédéral et cantonal supérieur.
- La Municipalité peut donc parfaitement être invitée à présenter un projet de décision du conseil sur de tels aménagements, sans ne violer aucune loi fédérale ou cantonale.
- Il est vrai en revanche que l'instauration d'une obligation de faire opposition, au nom de la commune de Bavois, à des demandes de permis ou des plans d'affectation dans d'autres communes relève bien de la compétence de la Municipalité. Sur ce point précis, la compétence du Conseil de légiférer sur ce point par voie de motion n'est pas donnée. Cependant, comme l'indique justement le rapport-préavis du conseil municipal, ce point pourrait faire l'objet d'un postulat (étudier l'opportunité pour la Municipalité de prendre une mesure), même si cela ne paraît pas être le droit d'initiative le plus adapté à l'exercice d'un droit d'opposition. Considérer ce point comme un projet de décision du conseil n'est pas non plus envisageable vu qu'il ne s'agit pas d'une compétence du conseil. In casu, si le Conseil communal désire maintenir cette demande, il conviendrait de transformer ce point en un postulat séparé de la motion.
- Par souci d'efficacité, la demande pourrait également contenir la requête faite à la Municipalité d'informer les membres du Conseil communal au sujet des échanges entre elle et les autorités exécutives des communes concernées par un projet éolien et de délivrer au Conseil communal sur une base semestrielle un rapport sur ces contacts et les décisions prises qui en ont découlé.

Le mémorandum détaillé du cabinet d'avocats BIANCHISCHWALD à Lausanne dont sont issues les lignes ci-dessus est à disposition des Conseillers.

Je désire encore préciser que contrairement à ce que prétend la Municipalité, Le projet de Bavois n'avait pas été retenu en 2012 par le canton (voir articles de 24 heures du 14.05.2012 – pièce 1 et de la Région du 21.05.2014 – pièce 2) et ne figurait pas dans le PDCn 2016 3ème adaptation (Pièce 3 - Comparaison F51 – PDCn 2016 et 2018).

C'est pour donner suite au refus du projet de Oulens-sous-Echallens et Daillens, par votation populaire en juin 2013 et à l'abandon de celui de Cronay sur décision des promoteurs, que le syndic est personnellement intervenu auprès du canton pour que le projet soit repêché. Démarches entreprises dès 2014 (Pièce 2 : articles de la Région du 2.05.2014 et Pièce 4 : Le Temps du 21.07.2016).

En conclusion, mon rapport de minorité demande :

- Que le conseil communal refuse le rapport-préavis de la Municipalité lequel mentionne une irrecevabilité de la motion.
- Que le conseil communal vote sur l'acceptation de la motion, plus précisément la mise en place d'un moratoire de 10 ans pour tous projets/constructions d'éoliennes de plus de 50 m sur le territoire communal.

Bavois le 12 décembre 2021


Daniel Schwab

Annexes : ment.



Niet aux éoliennes de la plaine de l'Orbe

Les parcs de Valeyres-sous-Rances et de Bavois ont du plomb dans les pales. Ils ne font pas partie des projets retenus par le canton

Exploiter le vent balayant la plaine de l'Orbe, voilà une idée en laquelle croit Vento Ludens. Depuis le Technopôle d'Orbe où elle a installé son antenne romande, cette société allemande a imaginé deux parcs éoliens de 3 à 5 mâts chacun: l'un à Valeyres-sous-Rances et l'autre au Restoroute de Bavois, qui ont tous deux bien été accueillis par les autorités locales. Las, ses responsables ont appris cette semaine que ces deux parcs faisaient partie des dix-neuf qui n'ont pas trouvé grâce aux yeux de l'Etat dans sa planification cantonale, présentée la semaine passée.

Cela signifie a priori la mort dans l'œuf des deux projets. José Basset, responsable de leur développement pour Vento Ludens, ne veut encore jurer de rien à ce stade-là. «Nous attendons la publication officielle de cette fiche 55 du plan directeur cantonal, celle qui concerne l'énergie éolienne,

pour réfléchir de la suite à donner. Nous pourrions faire recours, ou formuler des remarques.»

Le choix du canton d'exclure toute éolienne dans la plaine de l'Orbe n'est pas une surprise. Les deux projets de Vento Ludens, déjà soumis à l'appréciation des services étatiques, n'avaient guère emballé les fonctionnaires. Prévu hors «zone d'investigation», le parc de Valeyres-sous-Rances a aussi le malheur d'être planifié en bordure d'une zone Ramsar de protection des oiseaux migrateurs.

Pour les villages de Valeyres et de Bavois, c'est la perspective d'amener quelques sous dans les caisses communales qui s'envolent. Des rentrées fiscales et la perception d'une redevance pour l'utilisation du domaine communal notamment. Syndic de Bavois, Olivier Agassis ne peut fournir de chiffre mais évoque un revenu «non négligeable» pour sa commune. Il n'y a pas que l'argent en jeu, relève son homologue de Valeyres, Corinne Tallichet Blanc. «C'est dommage car ce projet collait avec notre concept énergétique qui promeut les énergies renouvelables», regrette-t-elle.

V. MA.



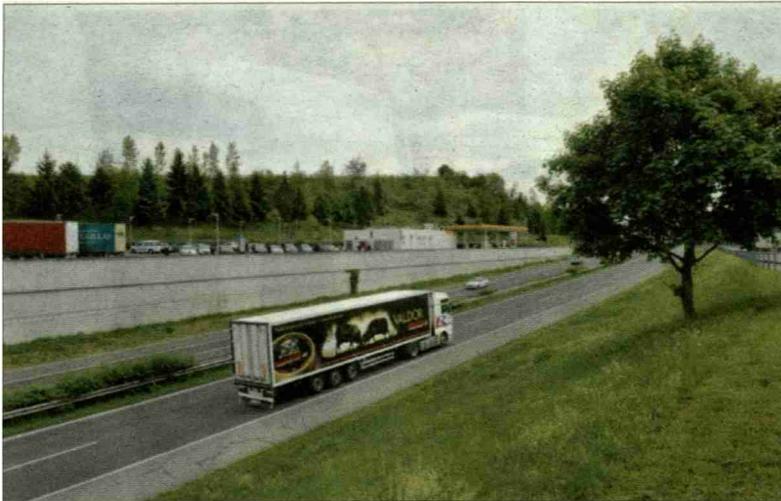
La Région Nord vaudois
1401 Yverdon-les-Bains
024/ 424 11 55
www.laregion.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 6'000
Erscheinungsweise: 4x wöchentlich

Themen-Nr.: 605.011
Abo-Nr.: 605011
Seite: 6
Fläche: 31'387 mm²

Pièce 2 - La Région - 21.05.2014

Second souffle pour l'éolien à Bavois



Le projet initial prévoit l'installation de cinq éoliennes sur un site surplombant le resto-
route, 100 mètres au-dessus des véhicules stationnés à l'arrière plan. Michel Duperrex

Bien qu'il ait reçu un vaste soutien local, le projet éolien du Restoroute de Bavois a été exclu de la planification cantonale il y a deux ans. «Les valeurs de mesure fournies ne provenaient pas du périmètre concerné, mais d'une extrapolation de celles saisies sur le mât de Daillens, situé à 4 kilomètres. La modélisation n'a pas été acceptée», indique José Basset, directeur de projet pour le compte du développeur Vento Ludens, dont le bureau suisse est situé au Technopôle d'Orbe.

Un potentiel confirmé

Des mesures effectuées ultérieurement sur le site confirment pourtant son potentiel. «Les valeurs obtenues sont indicatives, mais elles donnent des meilleurs

résultats que nos pronostics», commente-t-il.

Concrètement, ces chiffres supposent une production annuelle d'électricité estimée à 27 millions de kWh, soit l'énergie nécessaire à l'alimentation de 6100 ménages de quatre personnes ayant une consommation annuelle de 4500 kWh par an.

Suite à la mise à l'écart du projet, Vento Ludens et la Commune de Bavois ont contacté le Canton, rencontré notamment Cornelis Neet, directeur général de l'environnement et François Schaller, président du comité de planification des parcs éoliens (Copeol), mais aussi la conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro. Leur persévérance a porté ses fruits, puisque, au point mort jusqu'à très récemment, le dossier va être réévalué,

au même titre que le projet d'Essertines-sur-Rolle, également conduit par vento ludens.

«Nous espérons que le site sera prochainement réintégré dans le plan directeur cantonal sous conditions. Auquel cas nous allons lancer les différentes études, qui couvriront une période d'environ 5 ans. Préalablement écarté de la liste des projets éoliens, celui de Bavois pourrait, pourquoi pas, mettre les autres dans le vent car il bénéficie d'un atout de taille: l'appui des propriétaires fonciers, de la population et des autorités. «On a beau avoir le plus beau projet du monde sur papier, il ne sera jamais construit s'il n'est pas soutenu localement», conclut José Basset.

LUDOVIC PILLONEL



La Région Nord vaudois
1401 Yverdon-les-Bains
024/ 424 11 55
www.laregion.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 6'000
Erscheinungsweise: 4x wöchentlich

Themen-Nr.: 605.011
Abo-Nr.: 605011
Seite: 6
Fläche: 31'387 mm²

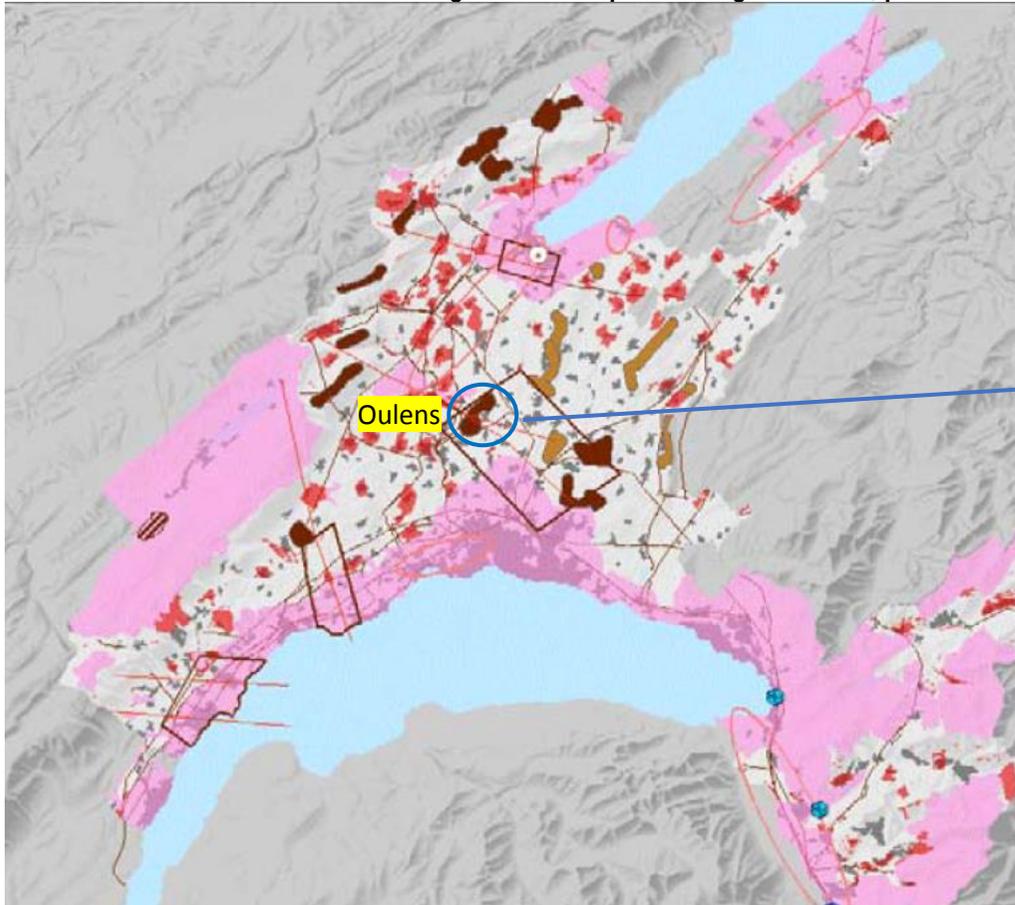
Décision cette année

Cornelis Neet, directeur général de l'environnement, confirme que le dossier concernant le projet éolien de Bavois est en cours d'analyse. «Le député Régis Courdesse est intervenu pour demander de l'inclure dans la planification cantonale. Nous avons également reçu le résultats de mesurés du vent effectués sur le site par les porteurs du projet. Nous regardons tout cela avec sérieux», indique-t-il. La décision, quant à l'intégration du site de Bavois, devrait tomber d'ici la fin de l'année. L.Pl. ■

Résultat encourageant

Le plébiscite réservé au contre-projet du Grand Conseil, qui propose une planification cantonale portant sur la construction de cinq sites éoliens lors des dernières votations, réjouit Cornelis Neet. «La Confédération a placé la barre très haut avec la stratégie énergétique 2050 en termes d'économie d'énergie et de production d'énergie renouvelable. Cela passe par la concrétisation de projets éoliens. Or, on constate que, consultés à grande échelle, les Suisses ont un grand intérêt pour ce type d'énergie.» L.Pl. ■

Plan directeur cantonal Adaptation N°3 – entrée en vigueur 1.01.2016,
F51 – Plan schématisant la stratégie cantonale pour l'énergie éolienne, p. 337

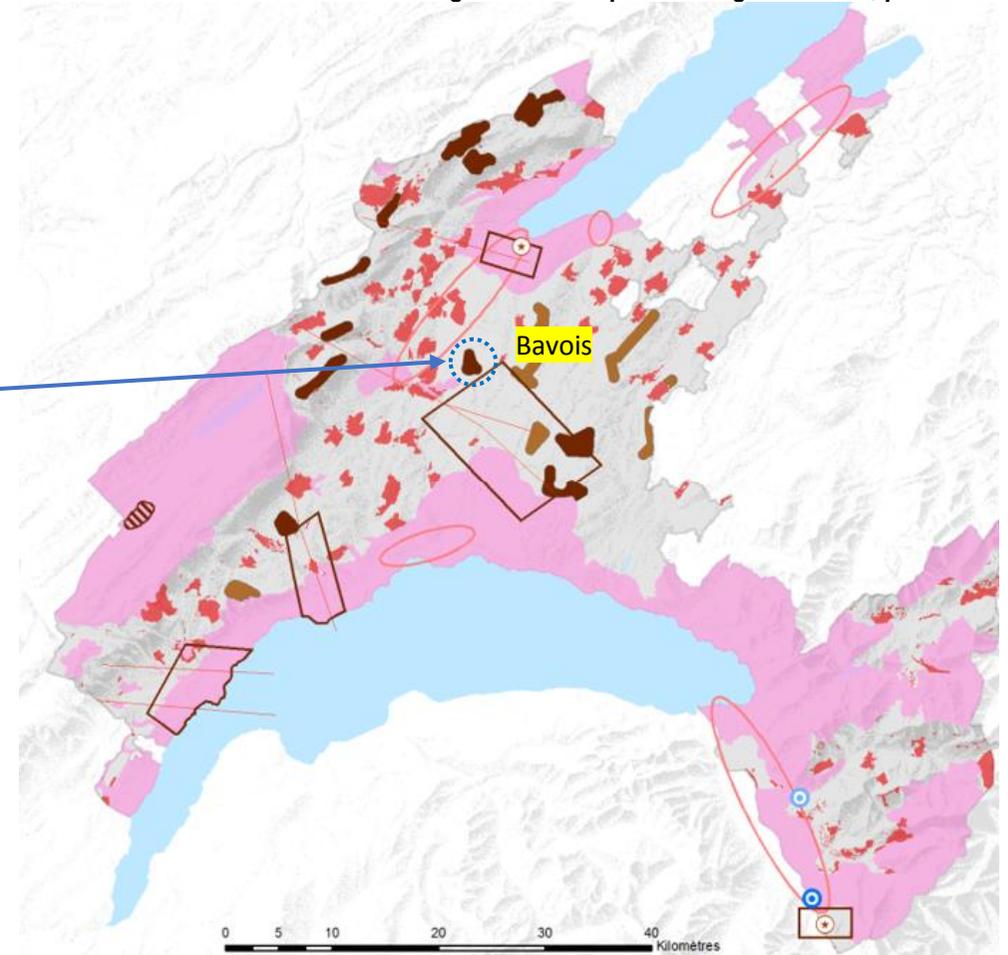


En 2016, sur la carte des principes de localisation, l'emplacement d'un parc éolien sur les communes de Oulens-sous-Echallens et Daillens est un site intégré à la planification cantonale.

Par contre sur la commune de Bavois, aucun secteur n'est mentionné.

En 2015, les deux communes de Oulens et Daillens votent et refusent tout projet éolien sur leur commune

Plan directeur cantonal Adaptation N°4 – entrée en vigueur le 31.01.2018 –
F51 – Plan schématisant la stratégie cantonale pour l'énergie éolienne, p.347



Sur la carte de 2018, l'emplacement de Oulens-sous-Echallens et Daillens, n'est plus identifié et à la place celui de Bavois est apparu.

Cette intégration du site de Bavois fait suite à l'intervention personnelle du syndic auprès du canton de Vaud (articles de presse 2014 et 2016).



Le Temps / Sortir
1002 Lausanne
021 331 78 00
www.letemps.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 36'802
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 605.011
Abo-Nr.: 605011
Seite: 4
Fläche: 31'372 mm²

Plèce 4 - Le Temps 21.07.2016

Vaud repêche deux projets éoliens des SIG



Le site éolien de Bavois, dans le Nord vaudois, a un potentiel de trois à cinq machines. Ce photomontage a été réalisé par Paysage libre, une coordination d'opposants aux éoliennes. Les promoteurs et la commune ne diffusent pas d'images de ce projet, dont les emplacements définitifs ne sont pas fixés. (DR)

YELMARC ROULET

@VelmarcR

ÉNERGIE Écartés dans un premier temps, les sites de Bavois et d'Essertines-sur-Rolle ont été intégrés dans la planification éolienne vaudoise

Récemment retouchée, la carte de la planification éolienne vaudoise comprend deux nouveaux sites, celui de Bavois, dans le nord du canton, et celui d'Essertines-sur-Rolle, sur La Côte. Ils ont également en commun leurs promoteurs, qui sont les Services industriels de Genève (SIG) en partenariat avec la société allemande Vento ludens.

Ces deux projets ne sont pas à proprement parler nouveaux, mais ils avaient été écartés de la planification cantonale. Ils reviennent, en compensation de deux autres qui ont été abandonnés: Daillens-Oulens, après le refus de la population, et Cronay, par décision des promoteurs. La carte éolienne vaudoise conserve ainsi 19 sites et l'objectif ambi-

tieux de couvrir un quart de la consommation électrique en 2030, même si aucune des quelque 150 machines prévues ne tourne encore.

«Retombées intéressantes»

Syndic de Bavois, Thierry Salzmann se réjouit de cette réintégration. Il est intervenu auprès de l'Etat pour défendre Bavois-Eole SA, «qui apportera des retombées intéressantes à la commune et lui permettra d'apporter sa pierre à l'édifice du tournant énergétique». L'insuffisance des mesures du vent, qui justifiait le rejet de 2011, a été compensée depuis. Un mât de mesure proche du restoroute de l'A1 a été installé l'automne dernier. Selon le syndic, le projet jouit d'un bon soutien dans la population qui, pour l'essentiel, tournera le dos aux éoliennes prévues, cinq au maximum.

Les habitants de Bavois pourront en revanche admirer les douze éoliennes d'en face, celles

du Mollendruz, sur le contrefort du Jura, un projet à fort impact

visuel. Le Nord vaudois, entre les crêtes jurassiennes et les hauteurs du Gros-de-Vaud, doit recevoir l'essentiel des éoliennes planifiées dans le canton.

La région de La Côte, en revanche, était jusqu'ici largement «épargnée» par les projets éoliens, en raison notamment de sa proximité de l'aéroport de Genève. Avant Essertines-sur-Rolle (environ six éoliennes), seul le site de Bière figurait sur la carte. A la suite d'une expertise indépendante, Skyguide a admis que le projet n'aurait pas d'impact sur la navigation aérienne. Il reste sous condition pour son impact sur le radar primaire de Cointrin. Skyguide évalue actuellement différentes solutions.

Les sites de Bavois et d'Essertines appartiennent tous deux au portefeuille éolien des Services industriels de Genève (SIG). Cette entreprise, qui a défrayé la chronique tant par ses ambitions que par ses ennus éoliens, promeut onze projets en Suisse, dont le plus avancé est à la Montagne-de-Buttes (NE), où la demande de permis de construire est déposée. Les SIG sont associés à un troisième projet vaudois, à la Grandsonnaz.

Un spécialiste des jeux de société

La société Vento ludens, créée par un industriel bavarois du carton et des jeux de société, est présente en Suisse dans les cantons de Soleure et de Vaud. Selon José Basset, son représentant suisse, elle se distingue par son approche des propriétaires de terrain: «Nous sommes les seuls à travailler sur un périmètre élargi, explique ce responsable. Tous les propriétaires potentiellement concernés signent la convention, sans savoir qui sera

Datum: 21.07.2016

LE TEMPS



suisse éole
gemeinsam für windenergie

Le Temps / Sortir
1002 Lausanne
021 331 78 00
www.letemps.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 36'802
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 605.011
Abo-Nr.: 605011
Seite: 4
Fläche: 31'372 mm²

finallement concerné par une implantation, les emplacements n'étant pas encore fixés. Cela donne de la flexibilité à la planification, mais cela implique un long travail de persuasion au début.» Si tout va bien, des éoliennes pourraient tourner à Essertines-sur-Rolle à la fin 2019, un an plus tard à Bavois. ■